

**PRÉFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE**

**DÉBAT PUBLIC SUR LA DENIVELLATION ET  
COUVERTURE DE LA RN 13 À NEUILLY**

**- MARDI 30 MAI 2006 -**

**INTERVENTION DE MICHEL BART**

**PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE**

**Monsieur le Président,**

**Monsieur le Maire,**

**Mesdames,**

**Messieurs,**

**Je tenais tout particulièrement à être parmi vous ce soir, pour la clôture du débat public sur le grand projet de dénivellation et de couverture de la route nationale 13 dans la traversée de Neuilly.**

**Je veux d'abord remercier tout spécialement Monsieur le Maire de Neuilly de nous accueillir une nouvelle fois dans sa commune. J'y suis très sensible d'autant que l'accueil, quelle que soit l'importance ou la difficulté du sujet, y est toujours de très grande qualité.**

**C'est un exercice très particulier pour le représentant de l'Etat que la réunion de ce soir, car d'une part le temps est passé pour lui d'expliquer le projet et, d'autre part, le temps n'est pas encore venu de prendre une décision puisque le débat n'est pas tout à fait clos.**

**La parole reviendra essentiellement ce soir à la commission particulière et il ne m'appartiendra pas de clore le débat compte tenu des règles prévues par la loi en matière de débat public. Mais je voulais, puisque vous me le permettez, souligner brièvement quelques points en introduction avant, avec l'impatience de nous tous, de vous entendre Monsieur le Président.**

**Le Ministre de l'équipement a saisi fin 2004 la commission nationale du débat public d'un projet de mise en souterrain de la RN13 dans la traversée de Neuilly qui avait été étudié par la direction départementale de l'équipement des Hauts-de-Seine sous l'égide d'un comité de pilotage regroupant notamment des représentants de l'Etat, de la Région, des villes de Neuilly et de Paris.**

**Dans sa séance du 2 février 2005, la commission nationale, « considérant l'importance des enjeux tant économiques et sociaux qu'environnementaux », « considérant que la RN13 tient une place essentielle dans**

**le réseau routier de l'Ouest et notamment du Nord-ouest parisien », « considérant que le choix de réaliser cet aménagement constitue un enjeu de portée régionale », a décidé d'organiser un débat public et d'en confier l'animation à une commission particulière.**

**Le dossier du débat a alors été préparé par la DDE, validé par le Ministre et considéré comme complet par la commission nationale du débat public, ce qui a permis d'ouvrir le débat le 22 février dernier dans cette même salle.**

**Je tiens tout d'abord à vous assurer que, sous l'œil vigilant de la commission, qui est indépendante de l'Etat, les services de l'Etat ont tout mis en œuvre pour faire en sorte que vous puissiez disposer de toutes les informations utiles au débat. Des études nombreuses et importantes ont été réalisées et mises à votre disposition même si je sais que certains auraient parfois souhaité avoir encore plus d'éléments d'information. Je peux vous assurer que les services de l'Etat ont fait le maximum, ce qui n'est jamais un exercice facile pour les techniciens, pour rendre aussi compréhensibles que possible toutes ces informations par des non spécialistes et de les résumer sans trahir.**

**Je tiens à saluer le travail ainsi accompli par les services de l'Etat, et tout particulièrement par la DDE sous l'autorité de son directeur, M. GUILLOT.**

**Je veux remercier, aussi, tout particulièrement Monsieur le maire de Neuilly de son concours et de celui de ses services pour avoir aidé les services de l'Etat à expliquer le dossier sur les points qui concernaient plus particulièrement la commune de Neuilly, et ils sont nombreux pour un projet aussi urbain que celui-là.**

**Le directeur départemental de l'équipement qui a participé à toutes les réunions m'a rendu compte régulièrement, depuis mon arrivée dans le département des Hauts-de-Seine, de l'avancement des débats et j'en sais ainsi la richesse.**

**Les services de l'Etat se sont attachés à expliquer les raisons pour lesquelles nous étions arrivés à ce projet mais aussi, parfois, les difficultés qui restaient à résoudre.**

**Je peux vous assurer que d'ores et déjà vous nous avez déjà beaucoup apporté avec vos questions, vos interrogations, vos positions dans leur diversité et leur richesse.**

**J'ai vu en particulier tous les cahiers d'acteurs et je peux vous dire que je les trouve d'une très grande qualité. Je n'ai qu'un regret à cet égard qui est de n'avoir pu assister à leur présentation dont on m'a dit qu'elle avait été remarquable. Il faut en féliciter les acteurs, mais il faut assurément en féliciter aussi la commission. Je pense qu'il n'est pas contraire aux textes qui vous régissent que de dire publiquement, Monsieur le Président, qu'il n'y a pas de bons acteurs sans bon metteur en scène.**

**Après le temps du débat, va venir le temps de la synthèse puis le temps de la décision. Le code de l'environnement précise dans son article L 121-11 comment les choses vont maintenant se dérouler pour la commission : « Dans un délai de deux mois à compter de la date de clôture du débat public, le président de la commission nationale du débat public publie un compte rendu du débat et en dresse le bilan ».**

**Le code de l'environnement précise également, à l'article L121-13, comment les choses vont ensuite se passer pour l'Etat : « Lorsqu'un débat public a été organisé sur un projet, le maître d'ouvrage ou la personne publique responsable du projet décide, dans un délai de trois mois après la publication du bilan du débat public, par un acte qui est publié, du principe et des conditions de la poursuite**

**du projet. Il précise, le cas échéant, les principales modifications apportées au projet soumis au débat public. Cet acte est transmis à la commission nationale du débat public. »**

**Nous connaissons donc dans cinq mois la décision du Ministre. Je ne vais évidemment pas en préjuger ce soir, mais je voudrais vous dire ma conviction de l'utilité de ce débat. Il aura, je crois, permis que la situation absolument exceptionnelle qui existe dans la traversée de Neuilly avec un trafic autoroutier de 160 000 véhicules par jour en centre ville soit mieux connue et mieux prise en compte. Il y a des divergences d'appréciation, et c'est normal, sur la solution à apporter, mais il me semble qu'il y a maintenant une large prise de conscience de l'existence d'un vrai problème, sur la réalité d'une situation à faire évoluer et le fait que cette situation ne concerne pas seulement Neuilly. C'était évident pour nombre d'entre vous qui le vivez tous les jours, mais ce n'était pas forcément évident pour tous.**

**Je tiens, ne serait-ce que pour cela, à remercier vraiment tous ceux qui ont pris de leur temps pour permettre qu'au moins la question soit bien posée, soit bien éclairée sur tous les enjeux et éléments à prendre en compte.**

**Sans préjuger, et l'intervention du président PEYLET, et la clôture du débat, et le bilan du débat public, je tiens en terminant à saluer la très grande qualité du travail conduit par la commission présidée par le président PEYLET et sa très grande disponibilité et à en remercier très vivement les membres de la commission particulière du débat public et son président.**

**Une nouvelle fois est démontrée pour un projet de très grande importance tout ce que peut apporter cette autorité administrative indépendante voulue par les pouvoirs publics qu'est la commission nationale du débat public présidée par le préfet MANSILLON.**

**Que les membre de la commission et tous ceux qui ont participé à ce débat en soient remerciés.**